



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°77

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE DE L'ECOLE LANGEVIN WALLON

Les membres du Conseil Municipal sont informés que **du mobilier scolaire a été acheté à l'école Langevin Wallon pour remplacer les tables doubles en bois avec assises intégrées** qui n'étaient plus adaptées aux besoins des élèves.

La commune n'ayant plus besoin de ce mobilier scolaire, il est proposé de mettre en **vente ces 8 tables doubles au tarif de 20€ l'unité.**

Considérant que la collectivité n'a plus besoin de l'ancien mobilier scolaire de l'école Langevin Wallon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de mettre en vente les 8 tables doubles de l'école Langevin Wallon,
- fixe le tarif de vente à 20€ l'unité,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

- 3 JUIN 2024

